OMERS

Fiche de renseignements

RETRAITS - Cotisations facultatives supplémentaires (CFS) (participants actifs)

Retrait de fonds d'un compte de CFS (participants actifs)

Cette information est destinée aux participants actifs. Les participants actifs comprennent ceux qui cotisent actuellement au Régime de retraite principal d'OMERS (Régime d'OMERS), qui bénéficient d'une exonération d'invalidité ou qui sont en congé et les participants qui sont employés, qui comptent plus de 35 ans de service validé et qui ont cessé de cotiser avant 2021. Si vous avez pris votre retraite ou quitté votre employeur OMERS et souhaitez retirer des fonds de votre compte CFS, consultez le formulaire *Retrait de fonds de votre compte CFS (participants retraités et participants à rente différée)*.

La période de retrait annuelle dure du 1er mars au 30 avril

Vous pouvez retirer des fonds de votre compte de CFS pendant la période de retrait annuelle.

Comment retirer des fonds de votre compte de CFS

1. Si vous effectuez un retrait avant l'âge de 71 ans, la manière la plus pratique est de le faire par le truchement du site sécurisé des participants myOMERS (www.myomers.com); ou
2. Remplissez ce formulaire de retrait imprimé et renvoyez-le à OMERS. Il y a deux formulaires de retrait - un pour les fonds non immobilisés et un pour les fonds immobilisés.
3. Veuillez utiliser ce formulaire imprimé si vous atteignez 71 ans cette année. Vous ne pouvez pas faire un retrait par myOMERS après l'année de vos 70 ans.

> Vous trouverez sur votre Relevé annuel de compte de CFS les renseignements concernant votre compte de CFS, y compris le solde des fonds immobilisés et non immobilisés. Les relevés annuels sont affichés dans myOMERS au début de mars. Un exemplaire imprimé vous est également envoyé par la poste, à moins que vous ayez précisé que vous ne voulez recevoir qu'un relevé électronique par myOMERS.

Règles et restrictions

Tant que vous êtes un participant actif, vos retraits sont assujettis aux restrictions suivantes:

- **Retrait partiel** – Vous pouvez retirer jusqu'à 20 % du solde de votre compte de CFS au 31 décembre de l'année précédente, sous réserve d'un minimum de 500 $.
- **Retrait intégral** – Si vous faites un retrait partiel pendant quatre années consécutives, le plafond de 20 % ne s'applique pas la cinquième année consécutive, au cours de laquelle vous pouvez retirer jusqu'à l'intégralité du solde de votre compte (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours).

REMARQUE : Si vous êtes un participant actif l'année de vos 71 ans, vous pouvez retirer la totalité du solde de votre compte pendant la période de retrait du 1er mars au 30 avril.

Cotisations de l'année en cours

Les participants actifs ne peuvent pas retirer les cotisations qu'ils ont faites à leur compte de CFS pendant l'année du retrait avant la période de retrait de mars-avril de l'année suivante. Cela s'applique à la fois aux cotisations par prélèvement automatique dans un compte bancaire et aux transferts d'un instrument d'épargne-retraite enregistré.

Exemple:

Les fonds transférés à un compte de CFS en février 2017 peuvent être retirés en 2018, mais pas pendant la période de retrait de 2017.

Minimum de 500 $
Le minimum que vous pouvez retirer de votre compte de CFS est de 500 $. Si le solde de votre compte est inférieur à 500 $, vous devez retirer l'intégralité du solde de votre compte (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours, le cas échéant).

Fonds non immobilisés et fonds immobilisés
Les fonds transférés d'un compte d'épargne-retraite enregistré non immobilisé (p. ex., un REER) ou immobilisé (p. ex., un CRI) ne changent pas de nature une fois qu'ils sont dans un compte de CFS. Autrement dit, s'il s'agit de fonds d'épargne-retraite immobilisés lorsqu'ils sont transférés à un compte de CFS, ils le restent lorsqu'ils sont transférés de ce compte à un autre

Fonds immobilisés
Les fonds immobilisés ne peuvent être transférés qu'à un compte de retraite immobilisé (CRI), à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un régime de retraite agréé (RRA), ou encore à une compagnie d'assurance en vue de l'achat d'une rente.

Retrait intégral
Si vous retirez l'intégralité du solde de votre compte et que vous n'y avez pas cotisé pendant l'année en cours, le taux de rendement applicable, moins les frais de gestion des placements, s'appliquera au solde de votre compte de CFS à la date du retrait.

Questions

Pour en savoir plus sur vos options lorsque vous retirez des fonds de votre compte de CFS, consultez la brochure intitulée Étudiez l'option CFS et les conditions de participation, qui se trouvent dans le site www.omers.com, ou communiquez avec OMERS – notre personnel se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Remarque : Seuls les participants résidant au Canada peuvent faire des cotisations par prélèvement automatique ou des transferts de fonds à un compte de CFS. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vos fonds peuvent rester dans votre compte CFS, mais aucun autre fonds ne peut être ajouté.

OMERS

Retrait de fonds non immobilisés d'un compte de CFS (participants actifs)

Utilisez ce formulaire si vous voulez retirer des fonds non immobilisés de votre compte de CFS. Pour retirer des fonds immobilisés, utilisez le formulaire 403B – Retrait de fonds immobilisés d'un compte de CFS (participants actifs).

Ce formulaire est réservé aux participants actifs. Les participants actifs comprennent ceux qui cotisent actuellement au Régime de retraite principal d'OMERS (Régime d'OMERS), qui bénéficient d'une exonération d'invalidité ou qui sont en congé et les participants qui sont employés, qui comptent plus de 35 ans de service validé et qui ont cessé de cotiser avant 2021.

Pour retirer des fonds de votre compte de CFS, remplissez les sections 1, 2 et 3.

Afin de nous aider à mieux vous servir, veuillez soumettre vos documents de façon rapide et sécuritaire en utilisant votre compte myOMERS. Rendez-vous dans les communications sécurisées, commencez une nouvelle conversation, joignez vos fichiers et soumettez le tout.

Toutes informations personnelles fournies sur ce formulaire peuvent être utilisées pour mettre à jour votre profil de participant.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Déclaration de confidentialité avec ses modifications successives. Pour obtenir plus d'information au sujet de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité sur www.omers.com.

IMPORTANT : Pour pouvoir traiter le retrait, OMERS doit recevoir ce formulaire avant le 30 avril.

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS*				Date de naissance (m/j/a)
Prénom	Second prénom	Nom		
App./Unité	Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone à domicile	Téléphone cellulaire	Courriel		

REMARQUE : Les renseignements recueillis dans la présente section seront mis à jour dans votre profil de participant de régime de retraite principal d'OMERS.
**Votre numéro d'adhésion à OMERS est indiqué sur votre Relevé de rente ou sur tout autre relevé personnel envoyé par OMERS*

SECTION 2 MONTANT DU RETRAIT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

1. ☐ Je n'atteindrai pas 71 ans cette année et je **N'AI PAS** retiré de fonds de mon compte de CFS au cours des quatre dernières années consécutives.

 Le plafond de 20 % s'applique : Votre retrait maximal est de 20 % du solde de votre compte au 31 décembre de l'année dernière, sous réserve d'un minimum de 500 $.

 Cochez une seule case :

 ☐ 20 % de mon compte de CFS au 31 décembre de l'année dernière

 ☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage – le plafond de 20 % s'applique) :

 _____ $ ou _____ % du solde de mon compte de CFS au 31 décembre de l'année dernière.

2. ☐ Je n'atteindrai pas 71 ans cette année et **J'AI RETIRÉ** des fonds de mon compte de CFS au cours de chacune des quatre dernières années consécutives. Vous pouvez retirer l'intégralité du solde de votre compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours).

 Cochez une seule case :

 ☐ L'intégralité du solde de mon compte (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)

 ☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

 _____ $ ou _____ % du solde de mon compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS

3. ☐ J'attendrai 71 ans cette année et je serai admissible à retirer la totalité du solde de mon compte de CFS.

Veuillez cocher une case :

☐ L'intégralité de mon compte de CFS

☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

$ _____ ou _____ % du solde de mon compte de CFS

Signature

Je demande à OMERS de retirer des fonds de mon compte de CFS conformément aux indications ci-dessus.

Votre signature _____ Date (m/j/a) _____

SECTION 3 DIRECTIVES DE PAIEMENT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

☐ Transfert à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou à un régime de retraite agréé (RRA)

Cochez une seule case :

☐ Transférer l'intégralité de mon retrait

☐ Transférer une partie du retrait et me verser le solde en espèces. (Indiquez un montant ou un pourcentage ci-dessous) :

$ _____ ou _____ % du montant que je retire de mon compte de CFS et me verser le solde en espèces. (Important : Remplissez les renseignements bancaires à la rubrique «Encaissement (avec retenue d'impôt)" à la page suivante ou joignez un chèque en blanc portant la mention «annulé».)

Numéro de compte ou numéro d'enregistrement du RRA			
Nom de l'institution financière qui fournit le REER ou le FERR, ou nom du RRA			
Adresse	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Téléphone	

☐ Transfert en vue de l'achat d'une rente

Cochez une seule case :

☐ Transférer l'intégralité de mon retrait

☐ Transférer (indiquez un montant) $ _____ et me verser le solde en espèces (Important : Remplissez les renseignements bancaires à la rubrique «Encaissement (avec retenue d'impôt)" à la page suivante ou joignez un chèque en blanc portant la mention «annulé».)

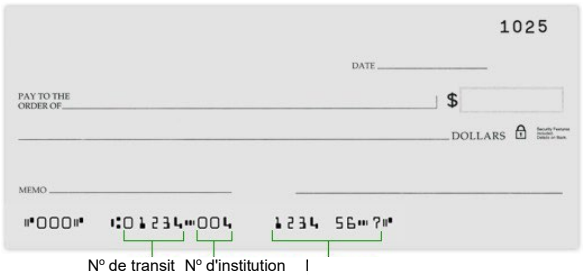
Nom de la compagnie d'assurance qui fournit la rente			
Adresse	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Téléphone	

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS

☐ Encaissement (avec retenue d'impôt)

Vos fonds seront déposés dans votre compte bancaire. Remplissez la rubrique ci-dessous ou joignez un chèque en blanc portant la mention «annulé».



Nom de la banque				
Numéro de transit	Numéro d'institution	Numéro de compte bancaire		
Adresse		Ville	Province	Code postal

Taux de retenue d'impôt sur les encaissements :
10 % jusqu'à 5 000 $, 20 % de 5 000,01 $ à 15 000,00 $ et 30 % au-dessus de 15 000 $. Si vous n'êtes pas un résident du Canada, vous serez imposé(e) selon des taux différents.
Nous vous enverrons un feuillet T4A à l'adresse de votre domicile lorsque nous traiterons votre retrait.

OMERS

Retrait de fonds immobilisés d'un compte de CFS (participants actifs)

Utilisez ce formulaire si vous voulez retirer des fonds immobilisés de votre compte de CFS. Pour retirer des fonds non immobilisés, utilisez le formulaire 403A – Retrait de fonds non immobilisés d'un compte de CFS (participants actifs).

Ce formulaire est réservé aux participants actifs. Les participants actifs comprennent ceux qui cotisent actuellement au Régime de retraite principal d'OMERS (Régime d'OMERS), qui bénéficient d'une exonération d'invalidité ou qui sont en congé et les participants qui sont employés, qui comptent plus de 35 ans de service validé et qui ont cessé de cotiser avant 2021.

Pour retirer des fonds de votre compte de CFS
- Remplissez les sections 1, 2 et 3.
- Faites parvenir le formulaire rempli et signé à l'institution financière où vous voulez transférer les fonds, car elle doit remplir la section 4 avant l'envoi du formulaire à OMERS. (Vous pouvez l'envoyer vous-même ou le faire envoyer à OMERS par votre institution financière.)

Afin de nous aider à mieux vous servir, veuillez soumettre vos documents de façon rapide et sécuritaire en utilisant votre compte myOMERS. Rendez-vous dans les communications sécurisées, commencez une nouvelle conversation, joignez vos fichiers et soumettez le tout.

Toutes informations personnelles fournies sur ce formulaire peuvent être utilisées pour mettre à jour votre profil de participant.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Déclaration de confidentialité avec ses modifications successives. Pour obtenir plus d'information au sujet de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité sur www.omers.com.

IMPORTANT : Pour pouvoir traiter le retrait, OMERS doit recevoir ce formulaire avant le 30 avril.

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS*				Date de naissance (m/j/a)
Prénom	Second prénom	Nom		
App./Unité	Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone à domicile	Téléphone cellulaire	Courriel		

REMARQUE : Les renseignements recueillis dans la présente section seront mis à jour dans votre profil de participant de régime de retraite principal d'OMERS.
**Votre numéro d'adhésion à OMERS est indiqué sur votre Relevé de rente ou sur tout autre relevé personnel envoyé par OMERS*

SECTION 2 MONTANT DU RETRAIT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

1. ☐ Je n'atteindrai pas 71 ans cette année et je **N'AI PAS** retiré de fonds de mon compte de CFS au cours des quatre dernières années consécutives.

 Le plafond de 20 % s'applique : Votre retrait maximal est de 20 % du solde de votre compte au 31 décembre de l'année dernière, sous réserve d'un minimum de 500 $.

 Cochez une seule case :

 ☐ 20 % de mon compte de CFS au 31 décembre de l'année dernière.

 ☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage – le plafond de 20 % s'applique) :

 _____ $ ou _____ % du solde de mon compte de CFS au 31 décembre de l'année dernière.

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS

2. ☐ Je n'atteindrai pas 71 ans cette année et **J'AI RETIRÉ** des fonds de mon compte de CFS au cours de chacune des quatre dernières années consécutives. Vous pouvez retirer l'intégralité du solde de votre compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours).

Cochez une seule case :

☐ L'intégralité du solde de mon compte (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)

☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

$ _____ ou _____ % du solde de mon compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)

3. ☐ J'attendrai 71 ans cette année et je dois retirer la totalité du solde de mon compte de CFS avant le 31 octobre.

Veuillez cocher une case :

☐ L'intégralité de mon compte de CFS

☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

$ _____ ou _____ % du solde de mon compte de CFS

Signature

Je demande à OMERS de retirer des fonds de mon compte de CFS conformément aux indications ci-dessus.

Votre signature _____ Date (m/j/a) _____

SECTION 3 DIRECTIVES DE TRANSFERT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

☐ Transfert à un compte de retraite immobilisé (CRI), à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un régime de retraite agréé (RRA)

Numéro de compte ou numéro d'enregistrement du RRA			
Nom de l'institution financière qui fournit le CRI ou le FRV, ou nom du RRA			
Adresse	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Téléphone	

☐ Transfert en vue de l'achat d'une rente

Nom de la compagnie d'assurance qui fournit la rente			
Adresse	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Téléphone	

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS

SECTION 4 ATTESTATION DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

À remplir par l'institution financière qui reçoit les fonds avant leur transfert.

Nous soussignés, Nom de l'institution financière qui fournit le CRI ou le FRV, ou nom du RRA consentons à accepter le transfert des fonds de Nom du du régime d'OMERS.

Nous consentons à administrer les fonds conformément à la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario et à ses règlements, dans leurs versions successives.

Signature du dirigeant autorisé

Date (m/j/a)